

Pour une formation universitaire professionnelle des enseignants

novembre 2011

22 propositions
de la
Conférence
des directeurs
d'IUFM

À destination des candidats
à l'élection présidentielle de 2012

Sommaire

Introduction p.3

Préambule : l'École et la formation des maîtres p.4

Construire une formation universitaire professionnelle des enseignants des premier et second degrés

Changer de logique p.5

Une difficulté majeure : articuler formation et recrutement p.6

Des améliorations possibles mais qui ne sont que fausses bonnes idées p.7

Une nouvelle logique : c'est la formation qui pilote p.8

Une nécessité : clarifier le rôle des acteurs p.8

Construire un cursus universitaire fondé sur l'alternance

pour former aux métiers de l'enseignement et de l'éducation p.9

Intégrer la formation professionnelle p.9

Donner toute leur place à la recherche et à l'ouverture internationale p.9

Former les enseignants à bac + 5 en permettant la diversité des parcours p.10

Cursus de formation aux métiers de l'enseignement p.11

Pour une refondation des structures de formation p.12

Accompagnement social et politiques territoriales p.14

Les objectifs et les missions liés à la territorialisation p.14

L'accompagnement social des étudiants p.14

Rappel des 22 propositions p.16

I Introduction

La Conférence des directeurs d'IUFM (CDIUFM) a publié en novembre 2010 sa contribution à la réflexion sur la formation des enseignants qu'elle a adressée en priorité aux partis politiques, dans la perspective des échéances importantes de l'année 2012. Elle y développait les éléments d'analyse nécessaires pour comprendre les enjeux complexes qui étaient liés à la réforme de la mastérisation et annonçait six leviers pour agir et transformer positivement la formation des enseignants.

Après un an de rencontres et de débats avec les responsables politiques, les acteurs de la communauté universitaire et de nombreuses associations professionnelles, et dans le prolongement de cette contribution, la Conférence des directeurs d'IUFM aboutit à des propositions concrètes.

La réflexion actuelle vise à s'émanciper des limites où se cantonne le débat sur la place et le contenu des concours ou sur la gestion des flux, toutes questions où s'opposent de manière stérile les logiques de l'État recruteur et de l'Université formatrice. Dans une perspective ambitieuse, elle propose de repartir des missions de l'École et du rôle des enseignants (préambule) pour en déduire différentes modalités d'accès au métier (première partie) et identifier les outils qui permettent de les mettre en œuvre (deuxième partie). Elle intègre dans cette mise en œuvre, les aspects sociaux et territoriaux qui doivent accompagner l'action des universités en charge de la formation des enseignants (troisième partie).

Ces propositions, formulées tout au long du texte, sont regroupées à la fin du présent document. Elles concernent les enseignants des premier et second degrés. Elles ne prennent tout leur sens que considérées comme un ensemble. Cet ensemble s'inscrit dans une logique de service public pour lequel un cadre national vise à garantir à l'École française et à ses élèves une formation universitaire professionnelle des enseignants des premier et second degrés de qualité.

P réambule

L'École et la formation des maîtres

L'École française est profondément inégalitaire, le phénomène n'est pas nouveau, il a tendance à s'accroître et à se recomposer. En témoigne le creusement des écarts entre les meilleurs et les moins bons des élèves français aux évaluations internationales (PISA), qui contraste avec les résultats plus homogènes des autres pays, scandinaves en particulier. En témoigne aussi la baisse du nombre d'élèves issus des classes populaires dans les grandes écoles. Ce phénomène est ouvertement constaté par la quasi-totalité des acteurs publics et politiques, même si ce consensus apparent s'accompagne d'analyses et de préconisations divergentes.

Si les deux missions classiques de l'École française, instruction et éducation, ne sont pas formellement remises en cause, force est de constater que ces missions ne sont pas réalisées partout de façon satisfaisante. Peut-on parler de la réussite de tous les élèves alors que se multiplient des zones de relégation sociale et scolaire ? Face à cette crise nouvelle, il est illusoire de réclamer de façon incantatoire un retour de formes scolaires républicaines idéalisées. Les évolutions économiques, sociales et culturelles rendent impossible toute idée de retour. Elles nous forcent à penser et à inventer de nouvelles formes scolaires.

La réduction des inégalités passe par l'exigence de savoirs et de compétences pour le plein exercice de la citoyenneté et la réalisation de la formation tout au long de la vie pour chaque élève. L'enseignant d'aujourd'hui est un acteur social : il n'est en aucun cas l'exécutant de prescriptions uniformes, il est nécessairement un concepteur des organisations scolaires adaptées aux situations locales. Cette évolution du métier nécessite une formation universitaire professionnelle des enseignants : une maîtrise des connaissances et compétences relatives aux disciplines académiques, une maîtrise des connaissances et compétences relatives à l'enseignement de ces disciplines, une maîtrise des connaissances et compétences relatives à la profession enseignante.

L'École en France est un des lieux stratégiques de constitution du politique et du social et justifie de ce fait le positionnement de la formation des enseignants comme mission régaliennne, avec les conséquences qui en découlent. Les dimensions d'instruction et d'éducation s'articulent et se complètent. Il s'agit pour l'École de la République d'assurer une logique d'émancipation intellectuelle dont la maîtrise des connaissances et des compétences est une condition. La formation universitaire professionnelle des enseignants est un des leviers essentiels de cette orientation, elle vise à faire vivre une école plus juste.



Construire une formation universitaire professionnelle des enseignants des premier et second degrés

Changer de logique

Le processus en cours a mêlé réforme de la formation et réforme du recrutement. Il convient de changer de logique en distinguant clairement le rôle des acteurs, de l'État recruteur et de l'Université formatrice. Les enseignants de l'Éducation nationale appartiennent à la fonction publique d'État. À ce titre ils sont recrutés par concours. Il importe cependant de remettre les choses dans l'ordre : la formation doit être première.

Une difficulté majeure : articuler formation et recrutement

La formation des enseignants est construite aujourd'hui en fonction des modalités de recrutement : il s'agit d'abord de préparer un concours dont le contenu est principalement axé sur les savoirs académiques.

La maîtrise a rendu cette réalité particulièrement problématique en raison de la double responsabilité institutionnelle dans le système formation - recrutement. En effet, dans le dispositif actuel, l'une des difficultés majeures consiste à mettre en cohérence une formation sous responsabilité de l'Université et un recrutement sous responsabilité de l'employeur, celui-ci assurant ensuite un complément de formation professionnelle.

De fait, la formation professionnelle est largement conçue comme devant intervenir après le concours, ce qui entretient une confusion entre formation professionnelle et adaptation à l'emploi.

On constate ainsi :

- la place primordiale des concours qui pilotent la formation et qui sont essentiellement académiques,
- la difficulté, pour les étudiants, à assumer la diversité des objectifs liés au master et au concours,
- la difficulté à asseoir dans le cadre du cursus universitaire une formation professionnelle, non évaluée au niveau des concours,
- une recherche qui trouve difficilement sa place dans les formations compte tenu de l'absence de sa prise en compte dans les concours, et qui a du mal à se définir,
- une ouverture à l'international quasi impossible pour ceux qui réussissent les concours,
- la question des étudiants diplômés mais non reçus aux concours qui demeure.

Des améliorations possibles mais qui ne sont que fausses bonnes idées

Il pourrait être tentant d'améliorer le dispositif actuel, uniquement en modifiant le calendrier du concours et en rendant ses épreuves plus professionnelles. Mais en maintenant le dispositif d'ensemble, c'est bien toujours, in fine, la place et les objets d'évaluation des concours qui imposent le contenu et l'organisation de la formation universitaire.

On pourrait également, en gardant le dispositif actuel, réintroduire l'année de formation des stagiaires du type de celle qui existait jusqu'en 2010. Mais si l'année de stage doit être le temps de l'adaptation au métier ou à l'emploi qui relève des cadres de l'employeur, elle ne peut être le lieu d'une formation professionnelle initiale. Cette solution serait en outre coûteuse et, en conduisant de fait à une formation à bac + 6, renforcerait la difficulté d'accès au métier pour un grand nombre d'étudiants.

Il est donc nécessaire de « remettre à plat » l'ensemble du dispositif en confiant à l'Université la formation dans toutes ses dimensions, académique, professionnelle et de recherche, afin de permettre une construction de la professionnalité enseignante par une entrée progressive dans l'exercice du métier. Cette construction doit s'appuyer non seulement sur les années master mais aussi commencer dès le cycle licence. Ainsi, seule une adaptation à l'emploi et à la prise de fonction, sous la responsabilité de l'employeur, sera nécessaire après le recrutement.

Une nouvelle logique : c'est la formation qui pilote

La formation universitaire professionnelle des étudiants doit répondre comme pour les médecins, les ingénieurs, les juristes... à des objectifs de qualité au regard des métiers visés et non à des contraintes d'un concours.

Proposition 1

Dissocier le recrutement et la formation universitaire des enseignants.

C'est l'Université qui doit être en charge de la formation des enseignants et ce, dans toutes ses dimensions, universitaires et professionnelles. En effet, l'Université est le lieu de création et de transmission des savoirs et a pour mission l'insertion professionnelle.

Proposition 2

Construire un dispositif piloté par la formation et non par le concours.

Comme toute formation universitaire professionnelle, la formation doit se nourrir des derniers résultats de la recherche, ici la recherche en éducation, et contribuer au développement de celle-ci. Elle doit aussi être adaptée aux exigences professionnelles, être ouverte au monde. Elle doit tenir compte de la diversité des parcours des étudiants et faciliter leur insertion professionnelle. Elle doit assurer des passerelles entre les différentes formations et permettre les réorientations. Il faut maintenant créer les conditions pour que les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement puissent bénéficier de toute l'expertise de l'Université.

Proposition 3

Confier à l'Université la formation des enseignants des premier et second degrés et des conseillers principaux d'éducation dans toutes ses dimensions, académiques, professionnelles et de recherche.

Une nécessité : clarifier le rôle des acteurs

L'État employeur doit définir ses besoins quantitatifs en personnels dans le cadre d'un plan pluriannuel de recrutement. Il doit aussi afficher les compétences attendues des personnels qu'il recrute. La définition de ces compétences permet d'assurer une harmonisation minimum des formations sur tout le territoire par un cadrage national, afin de garantir une unité dans le recrutement des personnels. L'Université doit construire une offre de formation ambitieuse permettant de répondre à ces besoins. Elle a la pleine responsabilité de la formation dans toutes ses dimensions. L'État est en charge du recrutement et de l'année de stage qui suit ce recrutement. Cette année de stage constitue essentiellement, dans ce cadre, une adaptation à l'emploi.

Proposition 4

La formation initiale est placée sous la responsabilité de l'Université. L'année d'entrée dans le métier qui lui fait suite est placée sous la responsabilité de l'employeur.

De la même façon, un projet ambitieux de formation tout au long de la vie doit être mis en place : par l'employeur pour l'adaptation permanente au métier, par l'Université pour l'actualisation et la reconnaissance des savoirs académiques et professionnels.

Proposition 5

Assurer une formation continue des enseignants qui soit certifiante ou diplômante et prise en compte par l'employeur dans la carrière des personnels.

Construire un cursus universitaire fondé sur l'alternance pour former aux métiers de l'enseignement et de l'éducation

Intégrer la formation professionnelle

La formation professionnelle des enseignants ne peut se réduire à quelques dizaines d'heures de stages en responsabilité en fin de formation. Les savoirs et compétences nécessaires au métier doivent s'acquérir progressivement tout au long de la formation. Ce n'est pas l'imitation qui permet la maîtrise des gestes professionnels mais leur compréhension construite à partir de l'expérience. La professionnalité enseignante ne peut se construire que par un aller retour progressif et permanent entre le lieu d'exercice et l'Université.

Proposition 6

Intégrer des stages en établissement de façon progressive tout au long du cursus, dans une véritable alternance avec les enseignements, notamment disciplinaires, dispensés à l'Université.

Donner toute leur place à la recherche et à l'ouverture internationale

Une formation professionnelle des enseignants s'appuie sur la recherche en éducation. Il ne peut pas y avoir de formation universitaire sans recherche. Une formation des enseignants au sein de l'Université n'a de sens que s'il existe une recherche construisant les savoirs indispensables à cette formation. La recherche en éducation est par essence pluridisciplinaire. Elle se construit sur les interactions entre les domaines des didactiques disciplinaires, des disciplines d'enseignement et des disciplines contributives à l'enseignement. Elle est en lien avec les enjeux de la société et la professionnalisation des enseignants. Base de toute formation universitaire des enseignants, espace de réflexion sur les politiques éducatives, la recherche en éducation nécessite des structures reconnues à l'échelle régionale et nationale.

Proposition 7

Intégrer la recherche de façon progressive tout au long du cursus dans une véritable articulation avec les problématiques d'enseignement.

Le cursus universitaire, organisé sur un temps long doit aussi permettre l'ouverture à l'international, ce que n'autorise pas ou peu le système actuel en empêchant nombre d'étudiants qui passent les concours de faire un stage long à l'étranger.

Proposition 8

Intégrer la mobilité internationale sur des durées non contraintes par des épreuves de concours.

Former les enseignants à bac + 5 en permettant la diversité des parcours

La formation doit débiter dès le niveau licence, se poursuivre en master et offrir la perspective du doctorat à ceux qui le souhaitent. Ainsi, on garantit la cohérence entre formation, insertion professionnelle et poursuite éventuelle vers la recherche.

Proposition 9

Organiser un dispositif en quatre années, de la deuxième année de licence à la fin du master.

La formation doit permettre une diversité des parcours étudiants pour devenir enseignant. Des passerelles (entrantes et sortantes) doivent être mises en place aux différents niveaux pour une réorientation choisie. Par exemple, une entrée en M1 ou M2 doit être possible pour les étudiants ayant suivi un autre cursus de licence ou de master et ayant acquis une expérience professionnelle importante.

Proposition 10

Diversifier les conditions et modalités d'entrée en formation et favoriser les passerelles.

En première année (L1), les étudiants sont inscrits dans des licences qui offrent un éventail ouvert de formation leur permettant de commencer à construire leur projet professionnel et personnel. C'est à partir de la deuxième année (L2) que s'effectue l'orientation progressive vers les métiers de l'enseignement par le biais d'Unités d'Enseignement spécifiques.

Proposition 11

Mettre en place, à partir de la deuxième année de licence (L2), des parcours dédiés aux métiers de l'enseignement.

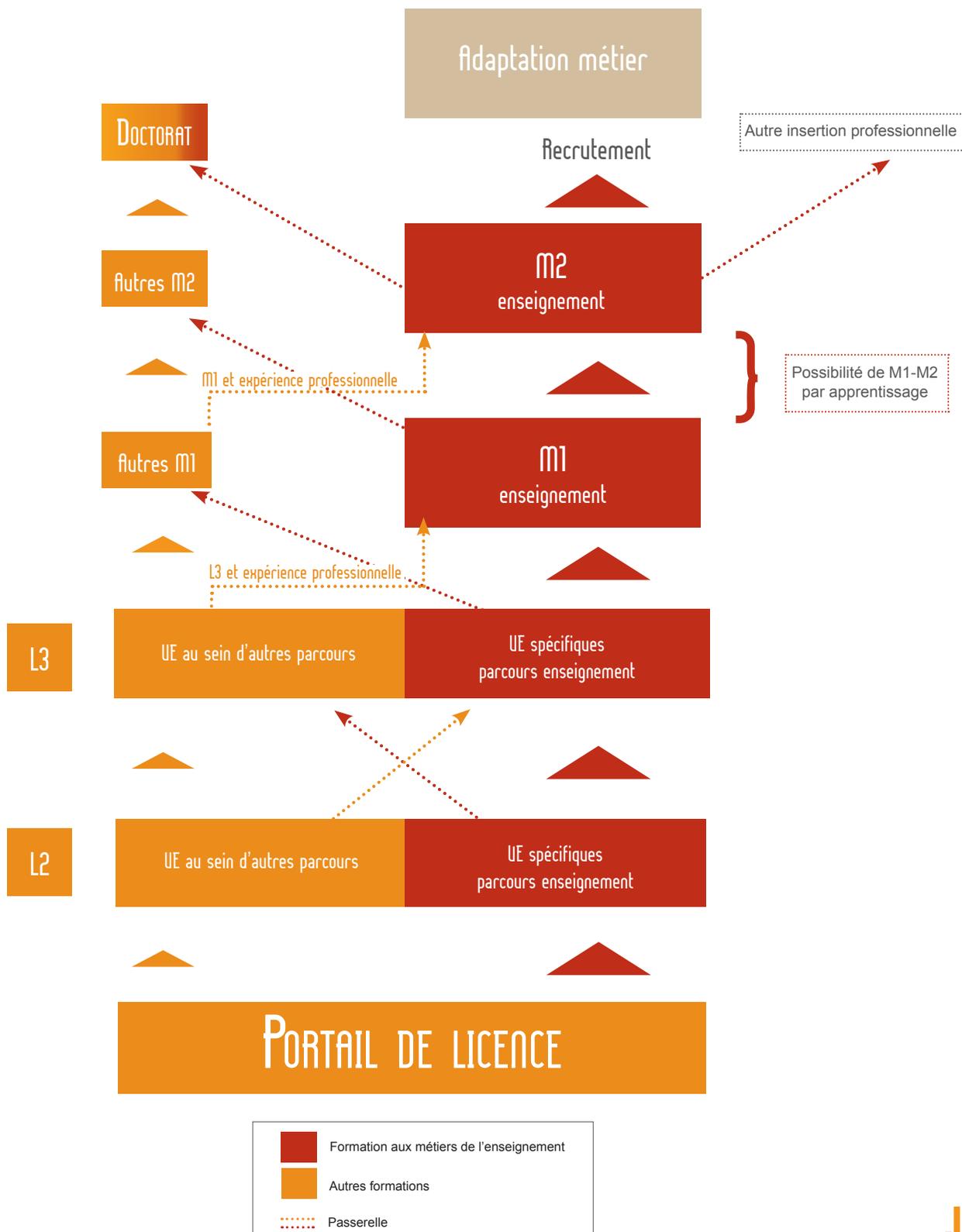
Pour construire leur projet, les étudiants ont besoin de connaître les possibilités d'insertion professionnelle. Sans perspectives claires sur les recrutements, les universités ne peuvent assurer leurs missions de formation et d'insertion professionnelle.

Proposition 12

Gérer les flux par une orientation progressive dès la fin de première année de licence (L1) en fonction d'un plan pluriannuel de recrutement des enseignants et conseillers principaux d'éducation établi par l'employeur.

À l'issue du master, les étudiants peuvent poursuivre en doctorat ou se présenter au recrutement par le biais des concours organisés par l'employeur. Le schéma présenté ci-dessous décrit l'ensemble du cursus de formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation. Ce cursus n'a de sens et ne peut exister que porté par deux conditions décrites dans les deux chapitres suivants : la refondation de structures de formation adaptées et un accompagnement social des étudiants.

Cursus de formation aux métiers de l'enseignement



Pour une refondation des structures de formation

La mise en place du nouveau cursus de formation des enseignants s'inscrit dans un cadre régalien et suppose un accompagnement institutionnel sans lequel les risques de dislocation du système de formation mettront en péril sa rénovation.

Il faut rappeler en premier lieu que l'une des insuffisances particulièrement relevée par les différents acteurs de la formation réside dans une conséquence inévitable de la mastérisation : la possibilité pour chaque université, indépendamment de tout cadre d'ensemble, de définir les formations en dehors de toute logique nationale.

Ce risque doit être évité par l'élaboration d'un référentiel national de formation proposé aux universités souhaitant mettre en place des formations destinées aux futurs enseignants. Ce référentiel national permet à l'État, à la fois employeur et formateur, par le biais de ses deux ministres de tutelle que sont le MENJVA et le MESR, d'organiser l'articulation de l'offre de formation avec les besoins de recrutement, au travers de la prise en compte des compétences professionnelles attendues d'un enseignant aujourd'hui.

Proposition 13

Mettre en place un référentiel national de formation des enseignants que les universités doivent respecter dans l'élaboration des diplômes. Ce référentiel structure le cahier des charges organisant la contractualisation des formations.

L'offre de formation des universités est aujourd'hui encadrée par des intitulés de « mentions » qui, au niveau des masters, sont destinés à favoriser une meilleure identification du caractère national des formations dont l'offre est sous la responsabilité des universités. La nomenclature actuelle des mentions doit intégrer la question de l'enseignement en favorisant une meilleure visibilité des diplômes conduisant à l'exercice du métier.

Proposition 14

Créer une mention « enseignement, éducation, formation » dans la nomenclature ministérielle.

La formation des enseignants doit être inscrite dans un cadre national permettant d'assurer tout à la fois, une égale qualité de l'enseignement sur l'ensemble du territoire, et la possibilité pour les enseignants de bénéficier d'une réelle mobilité géographique. Ce double impératif doit être concilié avec la liberté des universités de concevoir leur offre de formation. Cette articulation est rendue possible par la mise en place, au niveau national, d'une instance chargée de veiller à une relative harmonisation de l'offre de formation sur tout le territoire, quel que soit le projet propre de l'université. Cette harmonisation peut se concevoir sur le mode de ce qui existe actuellement pour les formations délivrées dans les IUT par exemple.

Proposition 15

Créer une commission pédagogique nationale, qui inclut nécessairement des représentants des ministres concernés, des professions et de l'Université. Cette commission pédagogique labellise les formations et a en charge la responsabilité du cahier des charges et son adéquation au référentiel. Elle veille à la cohérence de la carte nationale des formations et peut alerter les autorités de tutelle.

Une formation universitaire professionnelle des enseignants requiert nécessairement l'intervention d'acteurs divers : enseignants chercheurs, professionnels recrutés par les universités, professionnels de terrain.

Proposition 16

Renforcer les conditions de fonctionnement d'équipes pluri catégorielles de façon à favoriser le caractère professionnalisant de la formation. La mission de contribution à la formation des enseignants, sous la responsabilité de l'Université, doit être réaffirmée dans le statut des enseignants du scolaire.

La responsabilité des universités dans le champ de la formation des enseignants implique qu'elles soient dotées de structures aptes à prendre en charge la mission qui leur est confiée. La formation des enseignants doit être pensée comme le résultat de l'intervention et des interlocutions entre les différentes composantes susceptibles d'y contribuer, que ce soit au sein d'une université ou entre les universités d'un même territoire. Les conditions de mise en œuvre des stages au sein d'une même académie nécessitent une coordination. Dans cette perspective, des structures particulières à l'échelle académique sont nécessaires.

Ces structures sont en charge de la formation des étudiants quel que soit leur niveau d'entrée dans le cursus. Elles sont pleinement intégrées au sein de l'université, et sont fédérées en réseau pour contribuer de façon décisive à l'harmonisation des conditions réelles de la formation.

Ces structures peuvent éventuellement être intégrées dans des structures plus vastes prenant en charge la question plus large de l'ensemble des métiers de l'éducation et de la formation dont le champ est en cours d'élaboration au sein des universités.

Proposition 17

Consolider les IUFM comme écoles universitaires professionnelles au sein de l'Université, à vocation interuniversitaire et académique. Ces écoles relèvent d'une structuration nationale (réseau des écoles, respect du cahier des charges) ; elles relèvent par ailleurs d'une structuration locale relative à la formation, à la recherche et à l'insertion professionnelle pour les métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation.

Les moyens pour assurer la mission de formation des enseignants ne doivent pas être laissés à la seule appréciation des politiques universitaires pour lesquelles cette mission peut ne pas être une priorité.

La logique nationale de formation des enseignants doit cependant permettre de favoriser la poursuite de cette mission dans des conditions satisfaisantes, dans le cadre des moyens qui lui sont dédiés.

Proposition 18

Les ressources humaines et financières affectées à l'université pour la formation des enseignants sont celles qui permettent de répondre au cahier des charges défini sur la base du référentiel national.



Accompagnement social et politiques territoriales

Deux menaces pèsent actuellement sur le système éducatif et sur la formation de ses enseignants. Elles relèvent d'une crise de recrutement qui se dessine clairement et de la difficulté pour l'Université à assumer seule la formation des enseignants.

Le constat effectué aujourd'hui tient à l'absence de politique coordonnée en matière de formation des enseignants. Chaque université, en fonction de ses contraintes, ne peut assumer seule cette mission qui dépasse son cadre de compétences, géographiquement et institutionnellement. Les disparités en termes de moyens, de qualité, d'égalité vont s'amplifier sur l'ensemble du territoire national. Il faut donc penser le développement de la formation des enseignants à travers plusieurs éléments de convergence qui tiennent à la territorialisation de ces formations. On peut distinguer trois acteurs essentiels : l'Université, l'État et les collectivités territoriales.

Les objectifs et les missions liés à la territorialisation

La territorialisation doit permettre de mettre en place sur l'ensemble du territoire des parcours de licence conduisant aux métiers de l'enseignement et à la formation tout au long de la vie des enseignants. Elle peut s'articuler avec des offres de formation plus larges en matière d'éducation et de formation, construites en lien avec des réalités locales.

Proposition 19

Développer le continuum de formation des enseignants par des initiatives en lien avec la spécificité des territoires.

Il n'est ni possible ni souhaitable de voir se multiplier les formations concurrentes, à effectifs souvent réduits, sur un même territoire. L'approche par une territorialisation assumée doit permettre de mutualiser les formations concurrentes, de rationaliser l'offre et d'optimiser les moyens disponibles. Cela s'entend au sein d'une région comme sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, par le biais de contractualisations au niveau régional (collectivités territoriales et universités) et national (Éducation nationale et Université), une restructuration des formations devient possible. La validité scientifique et pédagogique des formations proposées, la volonté politique et les conditions économiques constituent les critères de réalisation de ces projets.

Proposition 20

Mettre en place une offre coordonnée de formation au sein de chaque région et sur le territoire national.

Les universités ne peuvent accompagner une politique des territoires qu'avec la constitution de partenariats qui précisent la commande politique et en absorbent pour partie les coûts. Les conseils généraux et, à terme, les conseils régionaux doivent reprendre cette mission et la conduire dans une perspective de territorialisation des formations universitaires de niveau licence et/ou master, au-delà des BTS existants. L'enjeu est bien de former des acteurs ayant un impact en termes de développement et de structuration des territoires dans leur diversité.

Des forums réunissant acteurs de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et du social, et partenaires locaux (collectivités, associations, chambres consulaires, monde économique...) sont organisés pour mettre en place des logiques de mutualisation et de mise en projet. Les universités concrétisent ces échanges avec les collectivités territoriales et d'autres partenaires par des contrats pluriannuels de formation.

Une contractualisation est aussi nécessaire entre Éducation nationale et universités dans chaque académie :

- pour les formations initiales, en matière de stages, de dispositifs d'alternance, d'accompagnement des étudiants dans le cadre de contrats d'apprentissage,
- pour les formations continues et continuées qui doivent être effectuées dans le cadre de conventions intégrant les coûts partagés et les conditions particulières pour les rendre diplômantes.

Proposition 21

Instaurer une contractualisation entre universités, Éducation nationale et collectivités territoriales dans chaque académie, précisant de manière pluriannuelle les besoins à couvrir, les objectifs à atteindre et les moyens complémentaires alloués.

L'accompagnement social des étudiants

La maîtrise peut avoir des effets en termes de recrutement et d'origine sociale des futurs enseignants. L'allongement non financé des études qu'elle implique doit être pris en compte et compensé par un soutien financier. C'est seulement à cette condition que peut se maintenir la mixité sociale nécessaire à l'équilibre du système éducatif. Cette politique doit passer par un accompagnement financier des étudiants :

- par le biais de la rémunération des stages et des dispositifs d'alternance,
- par le développement de contrats d'apprentissage dans le cadre de contractualisations entre l'État, les collectivités territoriales et les universités,
- par l'offre de bourses adaptées en fonction des disparités régionales ou locales.

Proposition 22

Accompagner financièrement les étudiants inscrits dans les divers cursus d'accès au métier d'enseignant.

Pour une formation universitaire et professionnelle des enseignants



Proposition 1

Dissocier le recrutement et la formation universitaire des enseignants.

Proposition 2

Construire un dispositif piloté par la formation et non par le concours.

Proposition 3

Confier à l'Université la formation des enseignants des premier et second degrés et des conseillers principaux d'éducation dans toutes ses dimensions, académiques, professionnelles et de recherche.

Proposition 4

La formation initiale est placée sous la responsabilité de l'Université. L'année d'entrée dans le métier qui lui fait suite est placée sous la responsabilité de l'employeur.

Proposition 5

Assurer une formation continue des enseignants qui soit certifiante ou diplômante et prise en compte par l'employeur dans la carrière des personnels.

Proposition 6

Intégrer des stages en établissement de façon progressive tout au long du cursus, dans une véritable alternance avec les enseignements, notamment disciplinaires, dispensés à l'Université.

Proposition 7

Intégrer la recherche de façon progressive tout au long du cursus dans une véritable articulation avec les problématiques d'enseignement.

Proposition 8

Intégrer la mobilité internationale sur des durées non contraintes par des épreuves de concours.

Proposition 9

Organiser un dispositif en quatre années, de la deuxième année de licence à la fin du master.

Proposition 10

Diversifier les conditions et modalités d'entrée en formation et favoriser les passerelles.

Proposition 11

Mettre en place, à partir de la deuxième année de licence (L2), des parcours dédiés aux métiers de l'enseignement.

Proposition 12

Gérer les flux par une orientation progressive dès la fin de première année de licence (L1) en fonction d'un plan pluriannuel de recrutement des enseignants et conseillers principaux d'éducation établi par l'employeur.

Proposition 13

Mettre en place un référentiel national de formation des enseignants que les universités doivent respecter dans l'élaboration des diplômes. Ce référentiel structure le cahier des charges organisant la contractualisation des formations.

Proposition 14

Créer une mention « enseignement, éducation, formation » dans la nomenclature ministérielle.

Proposition 15

Créer une commission pédagogique nationale, qui inclut nécessairement des représentants des ministres concernés, des professions et de l'Université. Cette commission pédagogique labellise les formations et a en charge la responsabilité du cahier des charges et son adéquation au référentiel. Elle veille à la cohérence de la carte nationale des formations et peut alerter les autorités de tutelle.

Proposition 16

Renforcer les conditions de fonctionnement d'équipes pluri catégorielles de façon à favoriser le caractère professionnalisant de la formation. La mission de contribution à la formation des enseignants, sous la responsabilité de l'Université, doit être réaffirmée dans le statut des enseignants du scolaire.

Proposition 17

Consolider les IUFM comme écoles universitaires professionnelles au sein de l'Université, à vocation interuniversitaire et académique. Ces écoles relèvent d'une structuration nationale (réseau des écoles, respect du cahier des charges) ; elles relèvent par ailleurs d'une structuration locale relative à la formation, à la recherche et à l'insertion professionnelle pour les métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation.

Proposition 18

Les ressources humaines et financières affectées à l'université pour la formation des enseignants sont celles qui permettent de répondre au cahier des charges défini sur la base du référentiel national.

Proposition 19

Développer le continuum de formation des enseignants par des initiatives en lien avec la spécificité des territoires.

Proposition 20

Mettre en place une offre coordonnée de formation au sein de chaque région et sur le territoire national.

Proposition 21

Instaurer une contractualisation entre universités, Éducation nationale et collectivités territoriales dans chaque académie, précisant de manière pluriannuelle les besoins à couvrir, les objectifs à atteindre et les moyens complémentaires alloués.

Proposition 22

Accompagner financièrement les étudiants inscrits dans les divers cursus d'accès au métier d'enseignant.



Les enseignants de demain
Conférence des directeurs d'IUFM

.....
Conférence des directeurs d'IUFM
Maison des Universités
103, Boulevard Saint-Michel
75005 PARIS

Tél. 01 44 32 91 87
Fax 01 44 32 92 28

secretariat@cdiufm.amue.fr
www.cdiufm.fr
www.iufm.education.fr
.....